

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 11 décembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Léo LACHAMBRE
M. Pierre PRIBETICH	Mme Kildine BATAILLE	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Thierry FALCONNET	M. Christophe AVENA	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Georges MEZUI	M. Laurent GOBET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Massar N'DIAYE	M. Gaston FOUCHERES
M. Dominique GRIMPRET	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	Mme Céline TONOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Jean-Marc RETY
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Philippe LEMANCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Frédéric GOULIER
Mme Najoua BELHADEF	M. Olivier MULLER	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Cyril GAUCHER
M. Denis HAMEAU	M. Patrice CHATEAU	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Nicolas BOURNY	M. Lionel SANCHEZ	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Guillaume RUET	M. Nicolas SCHOUTITH	
	M. Patrick AUDARD	

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAUPUIS	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
M. Patrick BAUDEMONT	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Antoine HOAREAU
	M. Marien LOVICHICI pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à M. Léo LACHAMBRE
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Gérard HERRMANN
	M. Didier RELOT pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Adrien GUENE pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Mise à disposition de service, locaux, moyens matériels et administratifs –  
Reconduction de la convention entre Dijon Métropole et le Syndicat mixte du SCoT  
du Dijonnais – Avenant n°2**

Dès la délimitation du périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Dijonnais par arrêté préfectoral du 4 mars 2002, révisé le 17 avril 2003, le Président de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a proposé aux élus des communes membres du périmètre de mettre gracieusement à disposition du futur établissement public ayant en charge l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la révision du SCoT, des moyens humains et matériels.

C'est ainsi que le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais a été créé par arrêté préfectoral en date du 2 septembre 2003 et que son siège a été fixé à la Communauté de l'agglomération dijonnaise, 11 rue Victor Dumay à Dijon, siège transféré 40 avenue du Drapeau par délibération du 22 septembre 2005.

Le syndicat mixte ne comptant pas de personnel propre et afin d'assumer l'ensemble des missions et projets portés par ce dernier, le Conseil Métropolitain a, par délibération en date du 21 décembre 2017, approuvé et renouvelé une convention de mise à disposition de services, locaux, moyens matériels et administratifs.

Dans un souci de bonne gestion et de simplification de la convention qui lie le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais et Dijon Métropole, l'article 5 relatif aux conditions financières a été modifié en partie par un premier avenant à la convention par délibération du Conseil Métropolitain en date du 20 décembre 2018. Il a ainsi été institué un montant forfaitaire pour l'assistance administrative indexé et revalorisé chaque année suivant l'évolution du salaire minimum de croissance (SMIC) décidée au niveau national, en lieu et place d'une contribution assise sur un pourcentage de la masse salariale différencié selon les services impactés. Cette modification avait pour objectif de garantir les équilibres financiers des deux établissements dans un contexte de mutualisation croissant et de hausse prévisionnelle des effectifs à Dijon Métropole.

La convention arrivant à échéance le 31 décembre 2020, le Président du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais a émis le souhait de bénéficier de sa reconduction selon les mêmes modalités. Il est donc proposé la passation d'un nouvel avenant à la convention du 21 décembre 2017, modifiée par avenant numéro 1 du 20 décembre 2018, entre Dijon métropole et le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais dont l'objet serait sa reconduction jusqu'au 31 décembre 2026.

**LE CONSEIL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- **d'approuver** le projet d'avenant à la convention à conclure entre Dijon Métropole et le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais, annexé au rapport,
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant à la convention définitive après, le cas échéant, y avoir apporté toute modification de détail ne remettant pas en cause l'économie générale du projet,
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures et signer tout autre pièces nécessaires à la mise en œuvre et à l'exécution de cet avenant.

SCRUTIN : POUR : 84  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATION(S)*